



DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DE FÉCAMP

**Réunion de clôture
Le 10 juillet 2013**

Commission particulière du débat public

En tribune

- Olivier GUERIN, président
- Joëlle FODOR, membre
- Alain CAPMAS, membre
- Dominique PLANCHON, membre
- Jean-Paul ESCANDE, membre

Maîtrise d'ouvrage

- Damien LEVECQUE, coordinateur de projet, EDF EN
- Bertrand ALLANIC, directeur de projet, EDF EN
- Remi CASTERAS, responsable des études environnementales
- Pierre PEYSSON, chef de projets

(Début de la réunion à 18 h 34)

Ouverture de la réunion

Olivier GUERIN, président de la CPDP, présente le déroulement de cette dernière réunion, qui s'inscrit dans la procédure du débat public. Prévu du 20 mars 2013 au 20 juillet 2013, le débat public porte sur l'opportunité du projet de parc éolien en mer de Fécamp, ses objectifs et ses grandes caractéristiques. Olivier GUERIN rappelle que ce débat public fait suite à une concertation menée depuis 2007 par le maître d'ouvrage et les élus et impliquant les associations et les professionnels de la pêche. Le projet a été étudié dans le cadre d'une instance de concertation, sous la présidence du préfet de région, et a donné lieu à un certain nombre d'études. Olivier GUERIN présente les chiffres du débat public, avec plus de 1000 participants aux différentes réunions et plus de 5000 visiteurs sur le site Internet. Une cinquantaine de questions ont été posées sur le site internet et 15 cahiers d'acteurs ont été déposés. Olivier GUERIN cède ensuite la parole aux membres de la CPDP, pour un point sur les principaux enjeux thématiques retenus depuis le début du débat public.

Point sur les énergies renouvelables

Jean-Paul ESCANDE évoque un premier aspect du débat, relatif à la transition énergétique, considérée comme décisive pour les décennies à venir. Dans le contexte de cette transition énergétique, des demandes ont émergé sur la fermeture des centrales nucléaires et des inquiétudes se sont manifestées quant à la multiplication des projets éoliens en mer. Les questions du public ont également porté sur les caractéristiques techniques des éoliennes et sur les risques liés à leur fonctionnement ou à leur dysfonctionnement. À ces questions s'est ajoutée la problématique du raccordement électrique et de ses impacts sur le fond marin. Quelques intervenants se sont interrogés sur l'absence de fiabilité du modèle d'éolienne retenu. Des précisions ont également été demandées sur la régulation du courant. Enfin, La question des centrales thermiques de remplacement a été posée et plusieurs interrogations ont porté sur le démantèlement du parc. Des incertitudes demeurent sur le choix et le devenir des fondations gravitaires.

Point sur l'emploi

Joëlle FODOR évoque en premier lieu l'importance de la filière professionnelle générée par le projet pour la région, puis rappelle l'implication des collectivités territoriales, des chambres de commerce, des forums pour l'emploi et des formateurs professionnels. Elle explique qu'à l'occasion de la réunion du 2 avril, les métiers de l'éolien en mer ont retenu l'attention des élèves des collèges et lycées



fécampois. Joëlle FODOR rappelle que le projet prévoit la construction de 4 usines par ALSTOM (deux à Saint-Nazaire et deux à Cherbourg) et doit générer la création de 1000 emplois directs et 4000 emplois indirects en France. Un centre d'ingénierie et de recherche sera par ailleurs créé en région nantaise, tandis que la maintenance des éoliennes, assurée depuis Fécamp, représentera une centaine d'emplois pour toute la durée d'exploitation du projet, soit 25 ans. Enfin, la fabrication des fondations gravitaires mobilisera 600 emplois et la fabrication des éoliennes en générera 200. Des emplois d'insertion, accompagnés de parcours, seront proposés lors de la phase de construction des fondations et pour la maintenance. Le maître d'ouvrage s'est engagé sur l'intégration de clauses sociales.

Guillaume BLAVETTE (collectif stop EPR) rappelle que le maître d'ouvrage avait aussi évoqué la possibilité de formations en alternance au Havre.

Point sur les aspects financiers

Alain CAPMAS explique que trois ordres de questions ont été posés sur les aspects financiers : l'investissement, le coût pour le consommateur, les retombées économiques régionales. S'agissant des investissements, les questions ont porté sur le mode de financement, son remboursement, sa durée, le tarif d'achat d'EDF EN, et la part de l'investissement lié aux infrastructures. S'agissant du coût pour le consommateur, les questions ont porté sur la participation aux frais d'investissement, sur la comparaison des coûts de production d'électricité selon les technologies, sur l'augmentation de la CSPE et sur la TURPE. Concernant les retombées économiques, Alain CAPMAS rappelle que la taxe spéciale sur les éoliennes en mer sera répartie de façon régionale. Des questions ont porté sur la répartition de cette taxe entre les communes, la pêche et les projets de développement local.

Gaston DUCHATEL demande quel sera le prix du kilowattheure pour le consommateur. Il évoque ensuite les nombreux champs d'éoliennes au nord de l'Angleterre et de l'Écosse, qui n'empêchent pas ces pays d'afficher des tarifs d'électricité extrêmement élevés. En ces circonstances, Gaston DUCHATEL demande quel sera le contrôle de l'État sur l'entreprise productrice d'électricité qui, faute de concurrence, imposera les prix qu'elle souhaite.

Olivier GUERIN explique que cette question participe du coût de l'énergie éolienne, qui a déjà été débattu.

Point sur les paysages et la biodiversité, l'environnement, la pêche et les usagers de la mer

Dominique PLANCHON rappelle que ces trois aspects ont chacun fait l'objet d'une réunion publique. S'agissant des paysages, les interrogations ont porté sur la fréquentation touristique, l'inscription du territoire au patrimoine de l'UNESCO et l'obtention du label « Grand Site de France ». Des inquiétudes se sont manifestées vis-à-vis de la fragilité du trait de côte et sur l'implantation du projet en zone Natura 2000. L'alignement des éoliennes depuis Etretat a fait l'objet de contestations de la part des communes situées au nord de Fécamp. Le maître d'ouvrage a également été interrogé sur la possibilité de minimiser la visibilité des éoliennes, par exemple par un éloignement plus important à la côte. Des questions ont aussi porté sur les nuisances sonores et lumineuses. S'agissant de l'environnement, le public a manifesté ses attentes vis-à-vis des résultats des études d'impact. L'effet récif des fondations a été abordé à de nombreuses reprises, et le maintien des fondations gravitaires après démantèlement a été évoqué. Le prélèvement et le rejet des granulats ont fait l'objet d'interrogations, et plusieurs intervenants ont demandé que le produit de la taxe spéciale soit orienté vers des projets de qualité environnementale. S'agissant de la pêche et des usagers de la mer, des inquiétudes ont porté sur les difficultés de recrutement des équipages et sur la concurrence des métiers issus de la nouvelle filière. Dans ce contexte, le représentant de la pêche a proposé de valoriser l'enseignement maritime.

Jean-Luc FOSSARD (collectif stop EPR) rappelle avoir demandé la publication des protocoles d'études.

Patrick LEROUX (retraité) rapporte qu'une question avait été posée sur le contournement du parc par les pêcheurs professionnels.



Olivier GUERIN explique que ces deux questions figureront dans le compte-rendu de la CPDP.

Gildas LE GOFF s'interroge sur le nombre d'épaves présentes dans la zone de projet. Il évoque également les reliquats des guerres mondiales (obus, armes chimiques) dans la zone. Il souhaite ensuite que les données de production du futur parc éolien soient mises en ligne dans le détail et non plus présentées vrac dans les statistiques de RTE.

La zone de projet étant située en zone Natura 2000, Guillaume BLAVETTE observe que le maître d'ouvrage doit s'engager à proposer des mesures compensatoires et des dispositifs de renaturation.

Premiers enseignements du maître d'ouvrage sur le débat public

Bertrand ALLANIC dresse un premier point d'information sur les questions posées sur le site Internet. Une cinquantaine de questions ont été posées. Les thèmes abordés couvrent les champs de l'environnement, de l'énergie éolienne en mer, de la pêche, de l'économie, du paysage et des retombées économiques et industrielles. De nombreuses questions ont également été posées sur les fondations gravitaires et les emplois créés. Quinze cahiers d'acteurs ont été produits par la Communauté de communes de Fécamp, les communes littorales, les CCI, les conseils régional et général de Haute-Normandie.

Damien LEVECQUE présente les enseignements de consensus :

- la participation du public,
- l'intérêt pour le développement des énergies renouvelables et pour l'émergence d'une filière de l'éolien en mer en France,
- l'intérêt pour la concertation menée depuis 2007.

Sur l'emploi, la formation, l'insertion, le développement économique et le chantier, le maître d'ouvrage a noté que le projet devait bénéficier à l'emploi local et développer des filières de formation adaptée. Le maître d'ouvrage s'engage donc

- à soutenir le forum des métiers et des compétences de Haute-Normandie,
- à soutenir la communauté de communes de Fécamp pour l'organisation d'un forum des métiers de la mer en 2014,
- à travailler avec les acteurs locaux pour proposer des parcours d'insertion et accompagner les entreprises dans la maîtrise des formations existantes.

Sur le développement économique, le maître d'ouvrage va mettre en place une équipe dédiée pour aider les entreprises locales à remporter des marchés liés au projet et entrer sur le marché de l'éolien offshore. Des groupes de travail seront créés pour échanger avec les entreprises. Le maître d'ouvrage s'engage également à mettre en place une maquette de fondation gravitaire.

Concernant les thématiques « paysage et tourisme », « pêche professionnelle » et « environnement », Pierre PEYSSON rappelle dans un premier temps que l'éolienne Alstom permettra d'atteindre la puissance attendue pour un nombre de machines restreint par rapport au projet initial. Il rappelle également les travaux effectués sur l'alignement spécifique des éoliennes. Concernant les craintes liées à la baisse du tourisme, il explique que les retours d'expérience de champs d'éoliennes montrent qu'elles ne sont pas fondées. Pierre PEYSSON présente ensuite les engagements du maître d'ouvrage :

- poursuite de la démarche de transparence,
- réalisation d'une étude d'impact socio-économique avec un volet spécifique sur le tourisme,
- réalisation d'une étude de marché sur les possibilités locales de création d'entreprises touristiques.

Concernant la pêche professionnelle, le maître d'ouvrage va poursuivre le travail de concertation engagé depuis 2007. Pierre PEYSSON explique que le maître d'ouvrage va étudier l'implantation de récifs artificiels, si cela présente un intérêt pour les pêcheurs. Il associera également les métiers de la mer à ses campagnes de promotion du projet afin de ne pas fragiliser le secteur de la pêche. S'agissant des aspects environnementaux, Pierre PEYSSON rappelle qu'une étude d'impact est en cours de réalisation. Des études achevées figurent déjà sur le site Internet.



Au chapitre des impacts sur la faune et la flore, Pierre PEYSSON rappelle que les premiers retours d'expérience ont été évoqués lors de la réunion de Saint-Pierre-en Port. Il annonce qu'une étude va être réalisée sur le ballast pour étudier la possibilité de se servir des sédiments de dragage pour lester les fondations gravitaires.

Questions de la salle

Harold VASSELIN demande quel est le référent du maître d'ouvrage pour l'accompagnement des projets et pour la formation.

Damien LEVECQUE transmettra à Harold VASSELIN les coordonnées des référents pour les projets industriels et pour l'emploi et la formation. Bertrand ALLANIC précise qu'une permanence publique va être mise en place avec la municipalité de Fécamp afin de partager l'information et recueillir des CV.

Gildas LE GOFF s'enquiert de la traçabilité et du suivi des études en cours, notamment pour les réserves halieutiques.

Pierre PEYSSON rappelle que la concertation avec les pêcheurs a permis de définir une zone de moindre contrainte. Une campagne de suivi halieutique a été engagée avec les pêcheurs professionnels et des prélèvements permettront de suivre l'évolution de la ressource halieutique tout au long du projet. Pierre PEYSSON revient ensuite sur la question des épaves et des obus posée plus haut par Gildas LE GOFF et indique que seules deux épaves ont été repérées, au sud de la zone. Concernant les obus, Bertrand ALLANIC indique que deux campagnes de détection/destruction seront menées, en 2014 et 2015. Pierre PEYSSON revient ensuite sur la question de la route permettant de traverser le parc éolien et explique qu'elle relève de la préfecture maritime.

Olivier GUERIN interroge le maître d'ouvrage sur les mesures compensatoires et la publicité des protocoles d'études.

Pierre PEYSSON indique que les études d'incidences, qui détermineront les mesures compensatoires, sont en cours. S'agissant des protocoles d'études, il rappelle qu'ils ont été définis par des groupes de travail, avec plus de cent entités représentatives des milieux concernés (professionnels et associations). Les protocoles d'études seront présentés dans l'enquête publique.

Gildas LE GOFF dénonce des « Comités Théodule » et insiste sur la transparence et sur la nécessité de pouvoir accéder aux protocoles et aux suivis en ligne des études.

Damien LEVECQUE rappelle que les Comités s'inscrivent dans le cadre de l'instance de concertation regroupant élus, acteurs socio-économiques, associations de protection de l'environnement. L'ensemble des études sera consultable au cours de l'enquête publique.

Patrick DOMENGET (Enseignant) appelle à une réflexion générale sur la demande d'alternance des jeunes et observe qu'au niveau local, le maître d'ouvrage a commencé à travailler sur cette question. Il évoque ensuite les questions annexes au débat, relatives à l'inclusion du projet dans la classification Grands Sites de France et à son inscription au patrimoine de l'UNESCO. Il remarque qu'à l'issue du débat, l'inscription au patrimoine de l'UNESCO n'est plus d'actualité. Ce point devra être examiné dans le futur.

Guillaume BLAVETTE observe que le maître d'ouvrage n'apporte pas de réponses assez satisfaisantes ou assez conséquentes sur les aspects environnementaux et se contente d'annoncer des enquêtes. Il remarque que des travaux universitaires ont déjà été menés sur le lieu du projet, et cite l'étude « habitats et communautés benthiques du bassin oriental de la manche », qui pointe la dégradation de l'environnement marin depuis 30 ans. Guillaume BLAVETTE explique ensuite que les universitaires manquent de données sur la protection de la nature et de l'environnement. Il ajoute qu'à l'issue du débat public sur le Tréport, Jean-Michel GERMAIN s'était engagé à financer la recherche fondamentale sur la biodiversité dans la région. Guillaume BLAVETTE attend du maître d'ouvrage une attitude comparable.



Pierre PEYSSON reconnaît qu'il est frustrant de devoir attendre les résultats de l'étude d'impact, qui traitera de l'ensemble des sujets environnementaux. Il rappelle que les travaux déjà réalisés ont été pris en compte par les associations locales et complétés afin d'enrichir l'étude d'impact. S'agissant de financement de thèses permettant de parfaire la connaissance du milieu marin, Pierre PEYSSON indique que le maître d'ouvrage y réfléchit.

Jean-Luc FOSSARD s'interroge sur les moyens déployés par le maître d'ouvrage pour assurer le suivi du benthos. Il cite l'exemple des États-Unis, où un système d'information en continu va permettre de mesurer l'impact des éoliennes sur l'écosystème. En l'état actuel des choses, les prélèvements sont faits, mais pas de façon continue. Jean-Luc FOSSARD demande donc au maître d'ouvrage s'il va s'engager dans ce type de dispositif de suivi. Il aborde ensuite la question de la distribution d'électricité, qui n'a pas été abordée, et remarque que l'un des principaux acteurs du secteur, SIEMENS, propose un service de distribution intelligente d'électricité. Jean-Luc FOSSARD suggère au maître d'ouvrage de procéder de la même manière avec le parc éolien de Fécamp.

Olivier GUERIN indique que ce débat sur la distribution de l'électricité participe d'un plus large débat sur la transition énergétique.

Sylvie BARBIER (présidente de l'association Haute Normandie Nature Environnement) rappelle que des inconnues demeurent, notamment sur le raccordement électrique. Cette absence de réponse, qui peut être assimilée à une absence de transparence, est source d'inquiétudes pour la suite du projet. Sylvie BARBIER aborde ensuite les mesures compensatoires et explique qu'elles doivent porter sur la baie de Seine, en intégrant les différents projets éoliens offshore (Courseulles-sur-Mer et Fécamp) et les projets d'extraction de granulats, afin de compenser les effets croisés des différents impacts. Elle demande ensuite qu'un suivi de long cours soit mené en coordination des projets actuels et à venir, en concertation avec les pouvoirs publics. À propos du tourisme industriel, Sylvie BARBIER explique que les différentes installations devront bénéficier d'une qualité environnementale qui ne doit pas être cantonnée au seul aspect de la production d'électricité, mais permettre d'améliorer la connaissance du milieu marin par le public.

Rémi CASTERAS explique que la zone d'étude prise en compte par le maître d'ouvrage dépasse la seule zone de projet et intègre la Baie de Seine (avec le projet de Courseulles-sur-Mer). Il revient ensuite sur les travaux universitaires évoqués par Guillaume BLAVETTE et explique que le maître d'ouvrage dispose de cette bibliographie et a été assisté par son auteure pour l'analyse des prélèvements sur site. S'agissant du suivi de l'environnement, le maître d'ouvrage disposera bientôt d'un suivi de 2 ans et demi par bateau et de 2 ans par avion, sans compter les prélèvements effectués pour le suivi benthique. Ces informations, constitutives de l'état initial, devront être croisées au projet pour calculer les impacts et proposer les mesures compensatoires et les mesures de suivi.

Pierre SIMON (usager du port) explique que la formation professionnelle aux métiers de l'éolien et la formation aux métiers de la mer se ressemblent. Il rapporte une possible fermeture du lycée maritime Anita CONTI de Fécamp et s'interroge sur le devenir des professionnels de la mer fécampois.

Estelle GRELIER (députée de Seine-Maritime, présidente de la communauté de communes de Fécamp, membre du Conseil municipal de Fécamp) indique que la région prévoit de rassembler les formations maritimes, initiales et continues. Elle assure que la formation initiale restera à Fécamp et que le Lycée Anita CONTI ne fermera pas ses portes. Estelle GRELIER ajoute que la communauté de communes de Fécamp organisera un forum des métiers en février, en partenariat avec la communauté de communes du Havre.

Jean-Luc FOSSARD revient sur l'intervention de Rémi CASTERAS et indique que les mesures de suivi qu'il a présentées sont des mesures de court terme.

Olivier GUERIN invite Jean-Luc FOSSARD à poser sa question sur le site Internet.

Patrick DOMENGET observe que la mer reste un domaine largement méconnu du public. À son sens, l'approche qui a été menée a permis d'éclairer le public sur la colonisation des fondations gravitaires et sur les mouvements ornithologiques.



Gildas LE GOFF demande que l'intégralité des études soit mise en ligne, et pas seulement des résumés. Il ajoute qu'il serait intéressant de mener une étude sur Veulettes-sur-mer/Paluel.

Pierre PEYSSON indique que la zone de Veulettes-sur-mer/Paluel est couverte, notamment pour les études avifaune et pour les études sur les mammifères marins.

Sylvie BARBIER s'interroge sur l'implantation de la sous-station électrique, qui ne sera pas assise sur des fondations gravitaires. Elle relève ensuite que le recours à ces bases gravitaires ne semble pas assuré par le maître d'ouvrage.

Bertrand ALLANIC explique que le recours aux fondations gravitaires a été déterminé par une dizaine de forages, soit 10 % du parc. Concernant la sous-station électrique, il explique que la solution passera a priori par une fondation de type jacket. Cette solution sera déterminée par le soumissionnaire. Damien LEVECQUE précise que l'analyse des impacts environnementaux tiendra compte des différentes hypothèses pour la fondation du poste électrique en mer.

Patrick JEANNE (Maire de Fécamp) salue les représentants de la CPDP et la qualité de ce débat public, qu'il qualifie de serein et de démocratique. Il salue également le consortium, qui a apporté des réponses concrètes aux interrogations légitimes des participants.

Nicolas LEJEUNE (Technicien de maintenance en parc éolien offshore) observe qu'il existe à l'heure actuelle peu de travail dans le domaine de l'éolien en France. Il souhaite que ce projet favorise l'ouverture du marché, notamment pour les jeunes.

Olivier GUERIN remercie les participants, le maître d'ouvrage, les représentants de RTE et d'ALSTOM. Il rappelle que le compte-rendu final du débat sera diffusé au mois de septembre.

(Clôture de la réunion à 20 h 22)